



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2014 / III**

Le 14 mars 2014, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Simon – M. Benoist – Mme Herbin, adjoints – MM. Bréhat – Nasse - Mmes Obellianne - Matthias – Manzi - Mouchot – M. Esselin – Mmes Kruszynski - Lonardi – Scherrer - M. Prouvé – Mme Masson – M. Romain

Absents : MM. Rechenmann – Tonnellier - Mme Henry – M. Creutz

Excusées : Mmes Boldizar - Visciglia

M. Wagner DP à M. Lormant – M. Collingro DP à M. Bréhat – Mme Bau DP à Mme Masson.

~~~~~

Le maire ouvre la séance et propose l'approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 19 décembre 2013, 30 janvier et 18 février 2014. Les procès-verbaux sont validés à l'unanimité.

~~~~~

Passé à l'ordre du jour, le conseil examine les points suivants :

- 14/III/12 Budget eau. Admission en non-valeur
- 14/III/13 Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- 14/III/13bis Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- 14/III/14 Personnel communal. Avancements de grade 2014
- 14/III/15 Dépenses d'investissement anticipées
- 14/III/16 Personnel communal. Création et nomination emploi fonctionnel de directeur général des services
- 14/III/17 Parc d'activités – vente de terrains
- 14/III/18 Salines royales. Clos couvert de la Délivrance – avenant aux lots 13 – 14 et 16
- 14/III/18 bis Salines royales. Réhabilitation de la maison du gardien en office de tourisme. Marchés
- 14/III/18 ter Salines royales. Aménagement extérieur de la Délivrance
- 14/III/19 Assainissement. Marché C – entreprise COLAS Est – Avenant n° 1
- 14/III/20 Permis de démolir – immeuble Super U
- 14/III/21 Salines royales. Prix de location des salles du complexe de la Délivrance
- 14/III/22 Parc d'activités. Voirie d'accès – mission de maîtrise d'œuvre
- 14/III/23 Entretien rives du Verbach et ouvrage sur la Seille

Tous ces points ont été votés à l'unanimité sauf le point 14/III/21 (1 contre – 2 abstentions)

~~~~~

**Point n° 14/III/12 : BUDGET EAU. ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le maire fait part au conseil municipal que Mme Mireille DIDRY est redevable à la commune d'une somme de 398,87 € au titre de ses consommations 2011-2012 et que par ordonnance du 20 janvier 2014, elle a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel par le Tribunal d'Instance de Metz.

Pour ce motif, le Trésor Public demande d'admettre cette somme en non-valeur au budget eau.

Le Conseil municipal,  
VU l'exposé du maire,

après délibération

- admet la somme de 398,87 € en non-valeur
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibéré à l'unanimité.

### **Point n° 14/III/13 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

Le maire explique au conseil municipal que 2 agents de la mairie sont éligibles au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Pour ce faire, il convient de valider le programme présenté, de proposer la titularisation aux personnels et de décider de qui se charge de la procédure (entretien professionnel obligatoire pour les agents de catégorie B),

Le Conseil municipal,  
VU l'exposé du maire,  
VU le Comité technique paritaire du 12 mars 2014,  
VU le projet de programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

après délibération

- accepte le programme
- charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la titularisation des employés communaux et de prendre tous les arrêtés correspondants.
- décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale l'organisation de la procédure.

Délibéré à l'unanimité.

### **Point n° 14/III/13bis : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 créent pendant une durée de 4 ans des modes de recrutements réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions.

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emplois, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le Centre de Gestion dans le cadre de conventions, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire compétent, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 12 mars 2014,  
VU les propositions du Maire,

après délibération

- approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :

| <b>Emplois ouverts aux commissions de sélection professionnelles</b> |                           |                                                       |      |      |                       |                         |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------|------|------|-----------------------|-------------------------|
| Grade et fonctions                                                   | Nombre d'agents éligibles | Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts) |      |      |                       | TOTAL de postes ouverts |
|                                                                      |                           | 2013                                                  | 2014 | 2015 | 2016 (jusqu'au 16/03) |                         |
| Technicien                                                           | 1                         |                                                       | 1    |      |                       | 1                       |

| <b>Emplois réservés sans concours (le cas échéant)</b> |                           |                                                       |      |      |                       |                         |
|--------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------|------|------|-----------------------|-------------------------|
| Grade et fonctions                                     | Nombre d'agents éligibles | Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts) |      |      |                       | TOTAL de postes ouverts |
|                                                        |                           | 2013                                                  | 2014 | 2015 | 2016 (jusqu'au 16/03) |                         |
| Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe          | 1                         |                                                       | 1    |      |                       | 1                       |

- charge le Maire de confier la mise en œuvre des présentes dispositions au Centre de Gestion de la Moselle.
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.
- autorise le Maire à signer la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle.
- décide de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget pour participer aux frais d'organisation des commissions de sélection professionnelles.  
(Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle par délibération en date du 28 novembre 2012 a fixé une tarification de 180 € par session ouverte et pour chaque grade ; ainsi qu'un coût par dossier de candidature à hauteur de 70 € pour un agent de catégorie A et de 60 € pour un agent de catégorie B ou C).

Délibéré à l'unanimité.

#### **Point n° 14/III/14 : PERSONNEL COMMUNAL. AVANCEMENTS DE GRADE 2014**

Le Maire explique que sur sa proposition, la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Moselle, en date du 28 janvier 2014, a donné un avis favorable aux avancements de grade pour l'année 2014,

Le conseil municipal,  
VU l'avis favorable du Comité technique paritaire du 12 mars 2014,  
VU les explications du maire,

après délibération

- décide les modifications suivantes au tableau du personnel communal :
  - suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe au 01.01.2014
  - création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01.01.2014
  - suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au 01.12.2014
  - création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01.12.2014
- charge le maire de prendre les arrêtés municipaux correspondants.

Délibéré à l'unanimité.

## Point n° 14/III/15 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANTICIPEES

Le Conseil municipal,  
VU les explications du maire,  
VU la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement avant le  
vote du budget 2014,  
après délibération

- décide d'inscrire aux budgets 2014 de façon anticipée les dépenses suivantes :

### Budget Ville

|                                                            |           |             |                        |
|------------------------------------------------------------|-----------|-------------|------------------------|
| - Raccordement électricité Salines Royales                 | Art 2313  | 19.217,00 € | E.R.D.F.               |
| - Fontaine pompe                                           | Art 2188  | 1.082,00 €  | LORELEC                |
| - Matériel pour effarouchement                             | Art 2188  | 674,00 €    | ITALIX BV              |
| - Fourniture et pose d'un brûleur                          | Art 2313  | 7.854,00 €  | CGS Alexandre          |
| - Travaux cheminée Eglise                                  | Art 2313  | 4.482,00 €  | ANDRE et JUVILLE       |
| - Accumulation gaz eau chaude                              | Art 2313  | 2.801,00 €  | BARBELIN               |
| - Démolition Super U - diagnostic amiante                  | Art 2313  | 681,50 €    | CIEL expertises        |
| - Eclairage rond-point                                     | Art 2313  | 7.192,00 €  | AQUA RENOV'            |
| - Opération rond-point de la perception<br>pompe + plantes | Art 2313  | 3.350,00 €  | NAGELY +<br>AQUA RENOV |
| - Tondeuse Kubota                                          | Art 21578 | 5.859,60 €  | ROYER                  |

### Budget ZAC

|                                                     |          |            |         |
|-----------------------------------------------------|----------|------------|---------|
| - Poteaux incendie                                  | Art 2315 | 2.135,00 € | VHM     |
| - Remise en état porte industrielle bâtiment<br>Bur | Art 2313 | 2.539,20 € | FLON    |
| - Alimentation électrique forage F5                 | Art 2315 | 6.051,92 € | LAPLACE |

Délibéré à l'unanimité.

## Point n° 14/III/16 : PERSONNEL COMMUNAL. CREATION ET NOMINATION EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Le Conseil municipal,  
Le maire explique que M. Frédéric JUND, attaché titulaire depuis le 13 décembre 2013, a en charge les services administratifs, techniques et sociaux de la commune depuis le 19 décembre 2013,  
VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle en date du 28 janvier 2014,

après délibération

- autorise le maire à reconduire l'emploi fonctionnel de directeur général des services des communes de 2.000 à 10.000 habitants pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.
- autorise la nomination au 1<sup>er</sup> février 2014 de M. Frédéric JUND, attaché titulaire, au poste de directeur général des services pour une durée de 5 ans.
- autorise le maire à prendre l'arrêté municipal correspondant.

Délibéré à l'unanimité.

## Point n° 14/III/17 : PARC D'ACTIVITES – VENTE DE TERRAINS

L'adjoint en charge de la zone économique propose au conseil municipal la vente de 3 terrains destinés au développement économique, à savoir :

- 1 terrain de 76 a 94 ca cadastré lieudit « La Maladrie » section 2 n° 311/39 à la Société LIDL au prix de 12 € le m<sup>2</sup>
- 1 terrain de 10 a 75 ca cadastré lieudit « sur la Route » section 2 n° 307/2 à la SCI MBF (M. BEAUVAIS) au prix de 12 € le m<sup>2</sup>

- 1 terrain de 13 a 54 ca cadastré lieudit « sur la Route » section 2 n° 306/2 à la SCI sur la Route (M. MENNEL) au prix de 12 € le m2.

Le Conseil municipal,  
VU l'exposé de l'adjoint,  
VU l'intérêt du développement économique de la zone,

après délibération

- autorise la vente des terrains cadastrés :
  - lieudit « La Maladrerie » section 2 n° 311/39 de 76 a 94 ca à la Société LIDL au prix de 12 € le m2
  - lieudit « sur la Route » section 2 n° 307/2 de 10 a 75 ca à la SCI MBF (M. BEAUVAIS) au prix de 12 € le m2
  - cadastré lieudit « sur la Route » section 2 n° 306/2 de 13 a 54 ca à la SCI sur la Route (M. MENNEL) au prix de 12 € le m2.
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces ventes.

Délibéré à l'unanimité.

**Point n° 14/III/18 : SALINES ROYALES. CLOS COUVERT DE LA DELIVRANCE – AVENANT AUX LOTS 13 – 14 et 16**

Le Conseil municipal,  
Considérant que par délibération n° 13/III/35 du 28 mars 2013, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les lots 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15 – 16 pour les travaux du clos couvert de la Délivrance,

Considérant que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour certains lots, à savoir :

| Lot<br>Entreprise                                  | Montant<br>marché initial €<br>HT | Objet avenant                                       | Montant<br>avenant €<br>HT | Nouveau<br>montant €<br>HT |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 13. peinture<br>APPEL à Folschviller               | 52.415,76                         | Lasure sur voliges<br>apparentes pour<br>uniformité | 10.020,00                  | 62.435,76                  |
| 14. équipement scénique<br>MPM Equipement à Woippy | 209.926,50                        | Matériel de nettoyage et<br>de rangement            | 31.686,00                  | 241.612,50                 |
| 16. équipement cuisine<br>KUTHE à Metz             | 111.448,71                        | Vaisselle pour location<br>salle des fêtes          | 21.892,00                  | 132.448,71                 |

VU l'exposé de l'adjoint,  
VU l'avis favorable de la C.A.O. en date du 12 mars 2014,

après délibération

- accepte et valide ces avenants
- autorise le maire à les signer

Délibéré à l'unanimité.

**Point n° 14/III/18bis : SALINES ROYALES. REHABILITATION DE LA MAISON DU GARDIEN EN OFFICE DE TOURISME. MARCHES**

Le Conseil municipal,  
Un appel d'offres a été lancé.  
Suite aux choix de la C.A.O. en date du 12 mars 2014, le conseil municipal,

après délibération

- attribue les marchés suivants :

| lots                                                     | Entreprises           | Montant H.T.          |
|----------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1 – Maçonnerie<br>(tranche ferme)                        | CHANZI-PARDOUX        | 209.700,00            |
| 2 – Charpente couverture<br>(tranche ferme)              | CHANZI-PARDOUX        | 93.644,98             |
| 3 – Menuiserie extérieure<br>(tranche ferme)             | KREICHER              | 45.665,00             |
| 4 – Serrurerie                                           | L'ATELIER DU<br>METAL | 14.862,99             |
| 5 – Menuiserie intérieure<br>(tranche ferme)<br>(option) | KREICHER              | 72.484,90<br>8.280,00 |
| 6 – Chauffage<br>(tranche ferme)                         | AD ENERGIE            | 118.122,00            |
| 7 – Plomberie<br>(tranche ferme)                         | AD ENERGIE            | 70.460,50             |
| 8 – Electricité<br>(tranche ferme)                       | LAPLACE               | 60.909,30             |
| 9 – Plâtre<br>(tranche ferme)                            | BATI CONCEPT          | 37.617,68             |
| 10 – Carrelage<br>(tranche ferme)                        | MULTI SERVICE         | 18.736,06             |
| 11 – Peinture<br>(tranche ferme)                         | KARLESKIND            | 14.455,70             |
| 12 – Mobilier<br>(tranche ferme)                         | ARRO                  | 106.798,40            |
| 13 – Nettoyage                                           | A2 SERVICES           | 8.795,00              |

- autorise le maire à signer les marchés correspondants.

Délibéré à l'unanimité.

**Point n° 14/III/18ter : SALINES ROYALES. AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA DELIVRANCE**

Le Conseil municipal,  
VU la décision de la C.A.O. en date du 12 mars 2014,  
après délibération

- attribue les marchés suivants :

| lots                                       | Entreprises                         | Montant € H.T. |
|--------------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| 1 – voirie terrassement<br>(tranche ferme) | COLAS                               | 540.652,00     |
| 2 – paysage                                | Décor Harmonie<br>Réalisation - DHR | 26.086,00      |

- autorise le maire à signer les marchés correspondants.

Délibéré à l'unanimité.

**Point n° 14/III/19 : ASSAINISSEMENT. MARCHÉ C – ENTREPRISE COLAS EST – AVENANT N° 1**

Le Conseil municipal,  
VU la délibération du conseil municipal n° 12/VI/63 du 28 juin 2012 autorisant le maire à signer le marché assainissement – marché C avec l'entreprise COLAS Est de Héming pour un montant de 226.191 € H.T.,

Considérant que lors des travaux, des modifications ont été nécessaires, pour un montant de 18.228 € H.T.,

VU l'avis favorable de la C.A.O. en date du 12 mars 2014,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec l'entreprise COLAS Est pour un montant de 18.228 € H.T. portant le montant du marché initial de 226.191 € à 244.419 € H.T.

Délibéré à l'unanimité.

**Point n° 14/III/20 : PERMIS DE DEMOLIR – IMMEUBLE SUPER U**

Le Conseil municipal,  
L'adjointe chargée de l'urbanisme explique que la commune souhaite réaliser un parking en lieu et place de l'ancien magasin « Super U » (sis 4 rue des Frères Mesguins, cadastré section 5 n° 129),

Il est nécessaire que le propriétaire dépose une demande de permis de démolir,

après délibération

- demande un permis de démolir pour le bâtiment « Super U » sis 4 rue des Frères Mesguins, cadastré S 5 n° 129.
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'avancement et l'aboutissement de ce dossier.

Délibéré à l'unanimité.

**Point n° 14/III/21 : SALINES ROYALES. PRIX DE LOCATION DES SALLES DU COMPLEXE DE LA DELIVRANCE**

L'adjoint en charge du dossier des Salines propose, suite à la réunion de la commission des finances du 28 février 2014, un tableau de location des différents espaces et services de la Délivrance. Ce tableau sera appelé à évoluer.

Le Conseil municipal,  
VU l'exposé,  
VU le tableau proposé,

après délibération

- valide le tableau annexé
- propose qu'il s'applique dès l'ouverture du site.

Délibéré 1 voix contre – 2 abstentions

**Point n° 14/III/22 : PARC D'ACTIVITES. VOIRIE D'ACCES – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

L'adjoint en charge de la zone économique explique, dans le cadre de l'implantation du LIDL sur le parc d'activités, il est nécessaire de réaliser une voirie d'accès d'une longueur d'environ 200 m sur 8,5 m de large en sortie du rond-point. Un bureau d'études doit être désigné.

Le Conseil municipal,  
VU l'exposé,

après délibération

- valide le choix du bureau d'études IRIS CONSEIL, agence de Metz, au taux ferme et définitif de 3,41 %.
- autorise le maire à signer le marché et toutes pièces nécessaires au recrutement de cette maîtrise d'œuvre.

Délibéré à l'unanimité.

**Point n° 14/III/23 : ENTRETIEN RIVES DU VERBACH ET OUVRAGE SUR LA SEILLE**

Le maire explique que la commune a été destinataire de plusieurs propositions du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille (SIBVAS). Ces propositions concernent l'entretien du Verbach et 3 options quant à l'ouvrage sur la Seille.

Le Conseil municipal,  
VU la présentation du maire,  
VU les différences importantes de tarifs entre les 3 solutions techniques,

après délibération

- accepte les travaux d'entretien du Verbach
- donne un accord de principe au SIBVAS
- demande une explication et une présentation approfondie des 3 solutions lors d'une prochaine réunion de se prononcer sur l'ouvrage de la Seille
- autorise le maire à signer tout document nécessaire .

Délibéré à l'unanimité.

**Divers**

L'ordre de jour épuisé, le maire et les adjoints donnent réponse à plusieurs questions.

Mme Christiane MASSON demande s'il est prévu une réhabilitation de la « Porte des Salines ». Une demande de chiffrage en ce sens a été faite à l'architecte.

Mme Christiane MASSON demande également si des travaux d'entretien du Guéoir sont prévus. Ceux-ci incombent à RETIA. Le maire explique qu'il est destinataire d'un courrier de la part de RETIA pour la mise à disposition du site, celle-ci devrait intervenir rapidement pour permettre l'arrivée des camions H.E.T.

Le maire explique aussi que suite au décès du docteur RICHARD, la commune est à la recherche d'un radiologue, des démarches en ce sens sont entreprises.

La parole est donnée à M. Bernard PROUVE qui s'exprime au titre de sa dernière réunion en tant que conseiller municipal. Il est entré au conseil en 1965 et a connu 3 maires et 5 D.G.S., a été adjoint de 1971 à 1977. Il a essayé de se tenir « en dehors de toutes querelles partisans », élu de l'opposition, il a du coup voté pour ce qui apportait de l'emploi et du développement sur Dieuze. Il remercie le conseil pour ces années de travail en intelligence.

Le conseil applaudit et remercie chaleureusement M. PROUVE.

Le maire, pour mot de la fin, remercie tous les membres du conseil, sans exception, regrette les absents et remercie tout particulièrement l'opposition qui fut, le mandat durant, constructive.



Le conseil a pu travailler dans un bon esprit, les avis étaient appréciés et les remarques, gages de démocratie et de travail d'équipe.

Le mandat qui s'achève n'a pas toujours été facile, il y a eu des temps heureux ou moins mais le conseil a su rebondir avec honneur et courage, prouvant qu'il aime Dieuze avec ses tripes !!

L'expérience de personnes comme Bernard PROUVE permet aux plus jeunes de progresser rapidement. Fernand LORMANT rappelle combien il a été sensible à l'engagement et l'enthousiasme de l'équipe à ce travail dans la confiance qui se mérite, c'est le plus beau cadeau qui lui fut fait.

Certes, il faut du rêve pour une équipe mais pas miser le destin de tous sur un pari risqué.

Le maire précise qu'il a défendu Dieuze de toute son âme, à Dieuze, Château-Salins, Metz ou Paris.

Dieuze est en passe de réussir sa reconversion, sous la conduite d'une équipe municipale qui a travaillé plus que sérieusement, on en connaît le prix, et cela mérite l'admiration !!

« Merci à ceux qui partent, à ceux qui restent, la démocratie doit maintenant jouer son rôle et la contradiction est nécessaire. La fonction d'élu est difficile et mérite une implication totale ».

Sous les applaudissements de l'assemblée, le maire convie les participants au verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22 h 15.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Alice SIMON

Paul BENOIST

Sylviane HERBIN

Daniel BREHAT

Daniel NASSE

Laurence OBELLIANNE

Catherine MATTHIAS

Bernadette MANZI

Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN

M. Claude KRUSZYNSKI

Agnès LONARDI

Carine SCHERRER

Bernard PROUVE

Christiane MASSON

Fernand ROMAIN